

DÉCLARATION DU COMITÉ NATIONAL
de la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de santé FO,
réuni du 8 au 11 octobre 2024 à la Fédération 153-155 rue de Rome 75017 Paris

☐ **INTERNATIONAL :**

Ce Comité National s'est tenu dans un contexte international de plus en plus instable, particulièrement violent, dans un monde confronté à des conflits déchirant la planète et des guerres faisant de nombreuses victimes innocentes.

A ce titre, le Comité National condamne toutes les guerres et économies de guerre au détriment des salariés de tous pays et des populations massacrées. Il condamne toutes les répressions dans le monde, allant contre les droits des travailleurs, des femmes, des hommes et des enfants. Le Comité National demande un cessez-le-feu immédiat dans tous les pays en guerre, il apporte notamment son soutien plein et entier à tous ses camarades actuellement en exil, emprisonnés ou confrontés aux répressions.

☐ **NATIONAL :**

Le Comité National observe que c'est dans cette situation fortement dégradée au plan international et particulièrement anxiogène que le président de la République Française a brutalement décidé d'une dissolution de l'Assemblée Nationale, faisant suite aux résultats des élections européennes. Il constate que cette décision est génératrice d'instabilité politique très forte, marquée par des perspectives d'austérité budgétaire prenant pour cible essentiellement des dépenses publiques.

A ce titre, le Comité National rappelle que les budgets de fonctionnement de la Fonction Publique ne doivent pas être considérés comme une dépense, mais comme un investissement. Le CN dénonce par ailleurs les choix budgétaires et les politiques publiques qui continuent de précipiter la fermeture de certains services et leur éloignement de la population. En parallèle, le Premier ministre annonce une coupe de 40 milliards d'euros sur les dépenses publiques. Il condamne également l'ensemble des choix politiques diligentés par les gouvernements successifs, responsables de la situation actuelle de la Fonction Publique.

Le Comité National s'oppose à toute politique d'austérité ayant comme effet délétère de mettre à mal les effectifs, les salaires, les conditions de travail des salariés, des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Le Comité National réaffirme par ailleurs le principe de neutralité et la place centrale des services publics parmi le socle fondamental qui définit la République une et indivisible,

démocratique et sociale, laïque. Il revendique le besoin impérieux d'avoir des services publics forts dotés des moyens humains et matériels nécessaires, permettant de répondre aux besoins de la population, de garantir la cohésion sociale, et de lutter contre les inégalités grandissantes sur l'ensemble des territoires de l'hexagone et des DOM-COM.

La situation dans les Antilles est aujourd'hui alarmante, marquée par une crise économique et sociale sans précédent. Face à l'augmentation vertigineuse du coût de la vie, les populations locales, déjà éprouvées par les décennies d'inégalités et de précarité, sont plongées dans une lutte quotidienne pour leur survie.

Dans ce contexte difficile, la Fédération FOSPS exprime toute sa solidarité et son soutien indéfectible aux camarades des Antilles et leurs syndicats ainsi qu'à la population dans les combats menés contre la vie chère.

C'est pourquoi le Comité National dénonce l'irresponsabilité politique et le mensonge permanent consistant à instaurer dans l'opinion publique le dénigrement des fonctionnaires. Il s'oppose à toute initiative du gouvernement de s'en prendre aux statuts, par le fait d'infliger deux jours de carence supplémentaires affectés d'un taux de remplacement à 90 % en cas d'arrêt maladie ou bien encore le souhait d'imposer un 2^{ème} jour de travail supplémentaire aux agents et salariés (jour de solidarité) pour financer les EHPAD.

❑ **SALAIRES :**

Le Comité National dénonce la supercherie du décalage de la date de revalorisation de 2 % du SMIC au 1^{er} novembre largement insuffisante pour combler le recul du pouvoir d'achat des salariés. Le Comité National dénonce par ailleurs l'absence d'annonce de revalorisation du point d'indice en 2024 pour les fonctionnaires et de façon plus générale le discours de politique d'austérité.

Le Comité National dénonce la paupérisation progressive et scandaleuse des agents de la Fonction Publique, et particulièrement la smicardisation de l'ensemble des agents de la catégorie C, ainsi que le tassement des grilles des catégories B et A.

Le Comité National dénonce toutes les attaques et les stigmatisations visant la Fonction Publique faisant de ses agents une variable d'ajustement budgétaire.

Le Comité National revendique l'augmentation générale des salaires, des traitements, des pensions, des retraites, des allocations et le retour à l'échelle mobile des salaires. Il exige l'ouverture des négociations sur l'ensemble des grilles indiciaires de rémunération des agents de la Fonction Publique et des grilles de salaire des conventions collectives pour les salariés du privé.

❑ **RETRAITES :**

Le Comité National exige l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation.

Par ailleurs, le Comité National exige la consolidation de la CNRACL et la prise en charge par l'État du déficit de notre Caisse de retraite, qui par ailleurs, contribue toujours par la compensation démographique à équilibrer d'autres régimes en très grandes difficultés depuis des années.

Le Comité National exige également l'augmentation des pensions au 1^{er} janvier 2025 telle que prévue initialement avec une indexation automatique sur l'inflation.

Le Comité National dénonce les annonces de la Cour des comptes qui préconisent la suppression de 100 000 postes, l'augmentation du temps de travail dans la Fonction Publique territoriale... Celles-ci entraîneraient significativement une baisse des cotisations, engendrant un déséquilibre encore plus important du système de retraite de la CNRACL, remettant en cause le principe même d'une solidarité intergénérationnelle.

❑ SANTÉ/PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) :

Le Comité National exige la traduction règlementaire et législative du protocole d'accord PSC pour la Fonction Publique territoriale.

Il revendique une application réelle, élargie et améliorée de l'article L722.1 et 2 concernant les soins dits gratuits, pour la Fonction Publique hospitalière, complémentée d'une mutuelle santé pour les soins non réalisables dans la FPH.

Dans un contexte où l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans fragilise encore plus la fin de carrière, nous revendiquons une meilleure reconnaissance de la pénibilité et de l'usure professionnelle.

❑ EFFECTIFS/RECRUTEMENTS/CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le Comité National dénonce le démantèlement de la Fonction Publique par l'augmentation incessante des recrutements d'agents contractuels, vacataires et/ou à temps non complets. Il exige les recrutements statutaires de fonctionnaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, pour une Fonction Publique hospitalière et territoriale à la hauteur des besoins de la population. Le Comité National revendique l'amélioration des conditions de travail des agents et s'oppose aux principes de mutualisations, privatisations, externalisations synonymes de réductions des effectifs, de dégradation des conditions de travail et de perte de qualité.

Le Comité National dénonce les attaques incessantes sous couvert de rapport de la Cour des comptes envers les versants de la Fonction Publique territoriale et hospitalière. Il dénonce à la fois les préconisations de suppressions de 100 000 postes dans le seul but comptable d'économiser 4,1 milliards d'euros par an dans la FPT, et la volonté clairement affichée d'externaliser et privatiser les fonctions dites supports de la FPH, sans prise en compte du fonctionnement des services et des besoins de la population.

Le Comité National dénonce les déclarations du Premier Ministre visant à augmenter le temps de travail.

Le Comité National exige l'abrogation de la loi sur la transformation de la fonction publique de 2019.

❑ **SECTION DES RETRAITÉS :**

L'absence de revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2025.

La Section Nationale des Retraités SPS a pris connaissance de la décision du gouvernement de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le Code de la sécurité sociale l'y oblige.

Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Elle s'insurge contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %.

Cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgé(e)s : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du ticket « modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraité(e)s.

La Section Nationale des Retraités SPS prendra part à toutes les actions qui s'imposeront pour exiger du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1^{er} janvier 2025 au minimum à hauteur de l'inflation.

➡ **En conclusion :**

Le Comité National affirme que l'heure est, plus que jamais, à la construction du rapport de force pour continuer à porter l'intégralité des revendications, arrêtées lors de notre Congrès Fédéral à Dijon. Pour cela, le Comité National donne mandat au bureau fédéral et au secrétariat fédéral pour mettre en œuvre, toutes les actions et manifestations nécessaires permettant de combattre cette politique austéritaire, notamment en se mobilisant pour le meeting confédéral du 26 octobre, et la journée de grève spécifique santé du 29 octobre 2024.

VOTE à la majorité moins deux abstentions

Le Comité National.

Paris, le 11 octobre 2024.